

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE

2008

L'an deux mil huit, le vingt novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

PRÉSENTS :

M. Marc ROLLIN ,

M. Fred VIART, Mme Pascale MEYER (mandataire de Mme Véronique GESIPPE) M. Jean-François HAGNIER, M. Bruno BARTHALAIS,

M. Bernard ALLAMAN, M. Eric BARITHEL, Mme Elisabeth BORN-BURNOD, M. Marc CHAVANNE, Mme Monique MERMET, M. Francis MILLET, M. Jean PALAU.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Véronique GESIPPE (a donné pouvoir à Mme Pascale MEYER)

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/11/2008

Date d'affichage de la convocation : le 13/11/2008

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Jean PALAU est désigné pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance
est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter 2 questions à l'ordre du jour, il s'agit du soutien de la candidature d'Annecy aux JO d'hiver 2018 et de la prise de connaissance du dossier délégation de service public camping des Champs fleuris. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

EXTENSION DU CIMETIERE DE LA MALADIERE

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'un manque de places « concessions caveaux » s'annonce dans le cimetière de la commune et qu'il faut procéder à son extension

L'extension envisagée étant situé sur un emplacement réservé à cet effet par le PLU de la commune approuvé le 23/10/2003 et aucune habitation n'existant à moins de 35 mètres du projet, l'initiative de l'extension appartient au conseil municipal.

Monsieur le Maire propose

1. un complément d'aménagement de la partie existante en caveaux et columbariums
2. et l'aménagement supérieur du cimetière (voir plan de situation)

Vu le code général des Collectivités Territoriales article 2223-1.

Le conseil municipal,

- *Approuve l'extension du cimetière de la Maladière ;*
- *Mandate Monsieur le Maire pour choisir un cabinet d'études géopédologiques et Hydrogéologiques ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à demander des devis pour effectuer les travaux.*

- *Autorise Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires pour la réalisation de ces travaux.*

INVESTISSEMENT 2009 TRAVAUX RESTAURATION DU FOUR DES MAISONS

Le conseil municipal prend connaissance du dossier « projet de réhabilitation du four banal des maisons » que M. Patrick Combaz Président de l'association Duingt Animation a présenté au Maire.

En effet cet ouvrage connaît aujourd'hui des dégâts importants et une restauration est devenue nécessaire.

Une expertise a été faite en 2007 et il en résulte qu'un certain nombre de travaux urgents sont à réaliser. Des devis ont été établis pour un montant de 22 388.93 € HT Monsieur le Maire précise que l'association Duingt Animation souhaite participer financièrement à la restauration du four.

Des subventions vont être demandées dans le cadre de la réserve parlementaire.

Après avoir entendu le Maire,

Le conseil municipal,

- *Accepte le principe de restauration du four banal des Maisons*
- *Mandate Monsieur le Maire pour mener à bien cet investissement 2009*
- *Autorise Monsieur le Maire à demander des subventions*

TARIF 2009 LOCATION SALLE GRENETTE SALLE SONJON ET TAILLEFER

Nature animation	TARIFS 2008	TARIFS 2009	TARIFS 2008	TARIFS 2009	Durée
	Dunois	Dunois	Hors Commune	Hors Commune	
Associations pour animation à but lucratif, congrès, séminaires					du vendredi 9 h
salle, abri, cuisine, bar, vaisselle	310 €	320 €	840 €	865 €	au dimanche 17h
abri seul et matériel rustique	160 €	165 €	305 €	315 €	
Associations Dunoises du 01/10/N au 30/04/N+1 limité à 2 fois	255 €	255 €			du vendredi 9 h au dimanche 17 H
Groupements, entreprises, particuliers					du vendredi 9 h
salle, abri, cuisine, bar, vaisselle	460 €	465 €	840 €	865 €	au dimanche 17h
abri seul et matériel rustique	215 €	220 €	305 €	315 €	
Soirée en semaine	150 €	155 €	420 €	430 €	de 18 h à 0 h
Assemblée générale avec utilisation de la cuisine			588 €	605 €	journée
Réunions (sauf de 18 h à 20 h les vendredi, week-end, et jours fériés)	77 €	80 €	80 €	85 €	2 heures
Salle avec utilisation limitée de la vaisselle		190 € *	350 €	360 €	1/2 journée
Brocante ou vente de bibelots	300 €	310 €	300 €	350 €	journée
Petite salle de réunion Taillefer		Associations dunoises : 70 € Autres dunois : 120 €		160 €	journée
Salle SONJON		150 €		190 €	journée

* Tarif révisé : 250 € - écart existant avec le plein tarif 320 € et 255 €, soit 65 € = 185 € + 3% d'augmentation, soit 5 €
250 - 65 + 5 = 190 €

Vérification écart : 190 + 65 = 255 €

Monsieur Hagnier Maire-Adjoint à la commission finance propose au conseil municipal le tarif 2009 de la salle Grenette, salle Sonjon et salle Taillefer.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal,

- **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tarif 2009 de la location de la salle Grenette, salle Sonjon et salle Taillefer**

TARIF 2009 LOCATION BOUCLE D'AMARRAGE PORT DE DUINGT

Monsieur Hagnier Maire-Adjoint à la commission finance propose au conseil municipal le tarif 2009 des boucles d'amarrage du port de Duingt. (ci-joint la liste des catégories)

Catégorie	Ancien tarif annuel	Nouveau tarif annuel	% d'augmentation	Augmentation en valeur	Nouveau tarif mensuel hors saison	Ancien tarif semaine saison	Nouveau tarif semaine saison	% d'augmentation	Augmentation en valeur
A	101 €	109 €	7,92%	8 €	52 €	20 €	26 €	30,00%	6 €
B	171 €	185 €	8,19%	14 €	82 €	31 €	41 €	32,26%	10 €
C	343 €	372 €	8,45%	29 €	170 €	63 €	85 €	34,92%	22 €

Saison : 1er mai au 30 septembre

Hors saison : 1er octobre au 30 avril

Après avoir délibéré le Conseil Municipal,

- **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tarif 2009 de la location des boucles d'amarrage du port de Duingt**

AVENANT N° 1 MAPA ABORDS SALLE GRENETTE LOT N° 3 ELECTRICITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant initial du marché adapté lot N° 3 Electricité, accepté par délibération N°39/08 du 7 août 2008 s'élevait à 1 265.00 € HT
(1 512.94 € TTC)

Les modifications demandées par la commune soit la pose et fourniture de panneaux rayonnants pour les toilettes publiques représentent une augmentation 520.00 € HT (621.92€ TTC).

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot considérés en application de la délibération du conseil municipal n°39/08 du 07/08/2008

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'accepter l'avenant N°1 avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée.

Lot n°3 : électricité

Attributaire : **PETTINI Electricité** - 18 ter route de la Godette 74540 Allèves

Marché initial du montant : **1 265.00 € HT (1 512.94 € TTC)**

Avenant n° 1 - montant : **520.00 € HT (621.92€ TTC)**

Nouveau montant du marché : **1 785.00 € HT (2 134.86 € TTC).**

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord sur le montant de **520.00 € HT (621.92 € TTC)**
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 du lot N°3 de l'entreprise **PETTINI Electricité**

MAPA ABORDS SALLE GRENETTE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SCREG SOUS-TRAITANT LOT N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires de la Société SCREG (sous-traitant de Charvin Entreprise) LOT N°1 terrassement - VRD - maçonnerie

sont nécessaires. Il s'agit de travaux de VRD de la salle Grenette.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à **668.89 € HT (799.99 € TTC)** ce qui porte le montant total du lot N°1 à **36 787.92 € (43 998.35 € TTC)** soit **1.81 %** d'augmentation.

Le conseil municipal

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot considérés en application de la délibération du conseil municipal n°39/08 du 07/08/2008

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- *d'accepter les travaux supplémentaires pour un montant de **668.89 € HT (799.99 € TTC)** avec l'entreprise SCREG dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis des travaux supplémentaires ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.*

PLAN LOCAL DE GESTION DE L'ESPACE : REMISE EN ETAT DU CHEMIN RURAL DIT DE « DHERE »
--

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes du Pays de Faverges et la communauté de la Rive Gauche du Lac d'Annecy, ont mis en place une opération dénommée Plan Local de gestion de l'Espace (PLGE).

Le plan de financement de cette opération fait ressortir une participation des propriétaires, qu'ils soient publics ou privés, déduction faite des aides publiques obtenues par la Communauté de Communes.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager un chantier sur le chemin rural dit « DHERE » et à mandater sur le budget primitif 2009 les sommes qui seront à régler à la Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal,

- *Autorise Monsieur le Maire à engager cette opération et à mandater les sommes correspondantes sur le budget primitif 2009*

CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a apporté des modifications quant à la prise en compte de l'accessibilité de la voirie, des espaces publics, du cadre bâti ainsi que des services et moyens de transport. Dans ce but la loi accroît le rôle des personnes qui concourent à cette accessibilité généralisée et chaque maire est tenu d'établir pour le 23/12/2009 un état des lieux et un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de sa commune. Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail au sein de la commune.

Il propose :

- MICHEL MERMAZ
- FRED VIART
- BRUNO BARTHALAIS
- PASCALE MEYER
- ALFRED ROUX
- BERNARD ALLAMAN

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- *Prend note de la liste des personnes composant le groupe de travail chargé de faire l'état des lieux de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.*

AIDE PONCTUELLE A UN ADMINISTRÉ « FRAIS DE CANTINE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un administré de la commune a des difficultés financières et ne peut pas payer les frais de la cantine.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la participation financière de la commune jusqu'à la fin du mois de décembre 2008

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- *accepte à l'unanimité l'aide financière de la commune jusqu'à la fin décembre 2008*

CONVENTION FOL - UFOVAL COLONIES 2009

Vu la délibération du 6 décembre 2007 décidant le renouvellement de la convention signée avec l'UFOVAL.

Vu la demande de l'UFOVAL du 7 novembre 2008 de renouveler cette convention pour l'année 2009 et la proposition d'augmenter la participation communale,

Le conseil municipal,

- *Décide de renouveler la convention avec l'UFOVAL pour l'année 2009*
- *Accepte la proposition d'augmenter la participation journalière par enfant qui passera de 4.30 € à 4.45 €*

DECLARATION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE D'ANNECY/HAUTE-SAVOIE AUX JEUX OLYMPIQUES D'HIVER 2018 :

Le Comité National Olympique et Sportif Français a engagé une procédure de sélection d'une ville française à l'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver de 2018.

La Ville d'Annecy et le Conseil Général de la Haute-Savoie ont décidé, d'un commun accord, de répondre à la volonté du CNOSF d'accueillir à nouveau les jeux d'hiver en France.

Annecy s'est donc officiellement déclarée candidate au nom de toute la Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal de DUINGT, soucieux d'en renforcer le poids, déclare apporter son soutien à la candidature d'Annecy/Haute-Savoie à l'organisation des Jeux Olympiques de 2018, qui s'inscrit dans un véritable projet de territoire et qui met au cœur de ses fondamentaux le respect de l'authenticité et de l'environnement naturel de notre département.

Conscient des avancées qu'apporteront pour le territoire départemental cet événement et, en particulier le fait que (argumentaire au choix) :

L'accueil des Jeux Olympiques d'Hiver constituera un formidable outil de développement pour le mouvement sportif français et pour toute l'activité économique et touristique de la Haute-Savoie et de l'ensemble de ses massifs.

Cet événement permettra d'accroître une offre montagne qui figure parmi les plus attractives d'Europe et qui s'appuie sur un cadre naturel et une qualité d'enneigement exceptionnels.

Cet événement s'appuie sur un projet dont l'originalité est qu'il est porté et relayé par un regroupement de collectivités locales.

Cet événement contribuera à offrir aux acteurs économiques et touristiques mondiaux l'image d'un territoire authentique rodé à l'organisation des grands événements sportifs et à l'accueil des sommets internationaux (G8, G27).

Le Conseil Municipal demande à l'Association des Maires de se faire le relais de son soutien auprès du Comité d'Organisation d'Annecy/Haute-Savoie 2018.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CAMPING LES CHAMPS FLEURIS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de la commission de délégation de service public du camping « les champs fleuris » présentant notamment le candidat admis à présenter une offre et l'analyse de la proposition de celui-ci.

Monsieur le maire précise que le dossier complet peut être consulté en mairie.

- *Le conseil municipal prend connaissance du rapport de la commission de délégation de service public du camping « les champs fleuris »*

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil que M. Laurent de Turpain Fontaine Vive a été obligé de démissionner de sa fonction de conseiller municipal pour des raisons professionnelles.

Madame Pascale Meyer, maire-adjoint, informe le conseil municipal qu'un accueil des enfants a été mis en place le 20 novembre lors de la grève des enseignants.

Le conseil municipal a décidé que c'était de sa compétence de se prononcer sur l'éventuelle réintégration de la commune au Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

La séance est levée à 23 H 00